trois-rivières

Avis public

Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 novembre 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 134 / 2023 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer 6 nouvelles zones résidentielles, une zone Parcs et espaces verts et d'ajuster les limites des zones RES-5075, RES-5076 et RES-5078 à proximité de la rue Robert-Biron.

2 Ce projet de règlement affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1.1 et 1.3

Objet :

Créer les zones résidentielles suivantes RES-5131, RES-5132, RES-5133, RES-5134, RES-5135, RES-5136, créer une zone Parc et espaces vert PEV-5130 et modifier les zones RES-5075, RES-5076 et RES-5078.

Zones visées

RES-5075, RES-5076 et RES-5078.

Avant la modification règlementaire

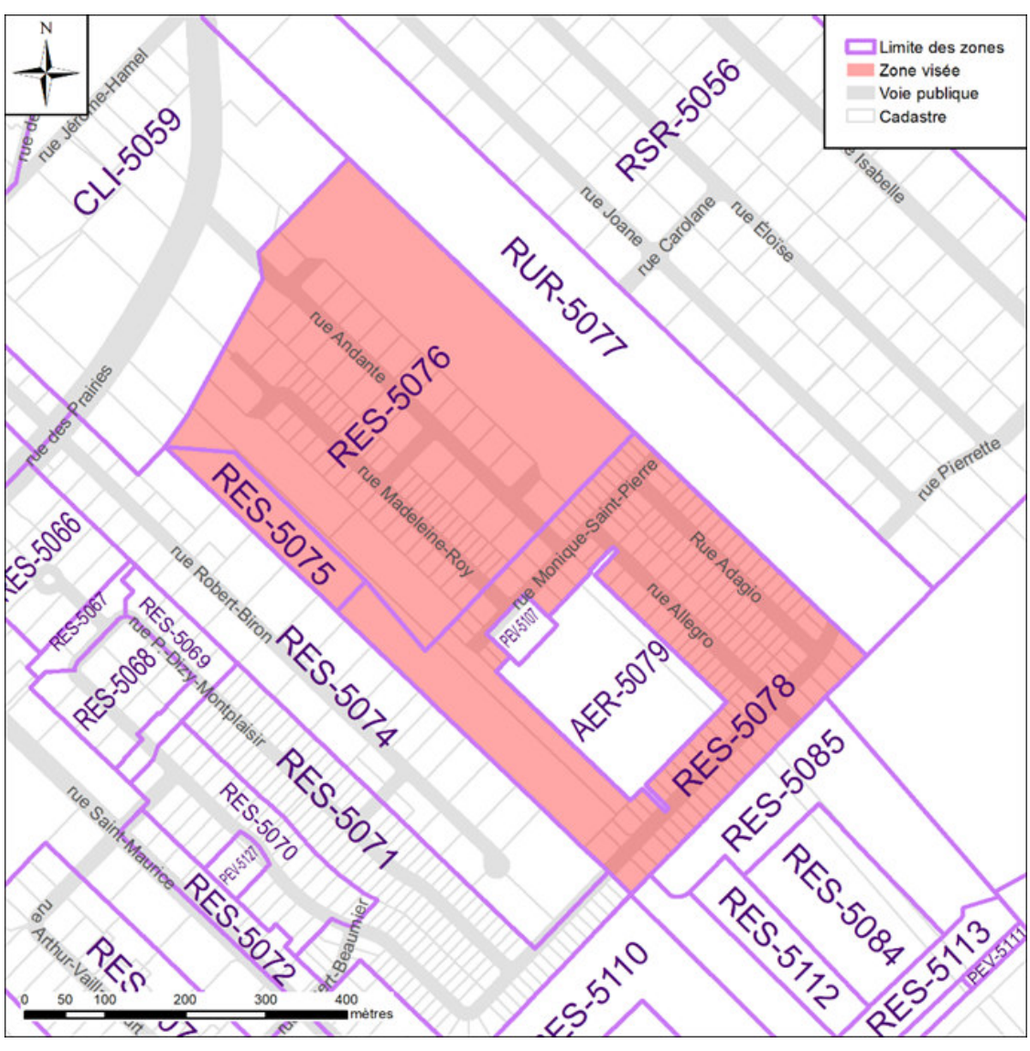

<u>Après la modification règlementaire</u>

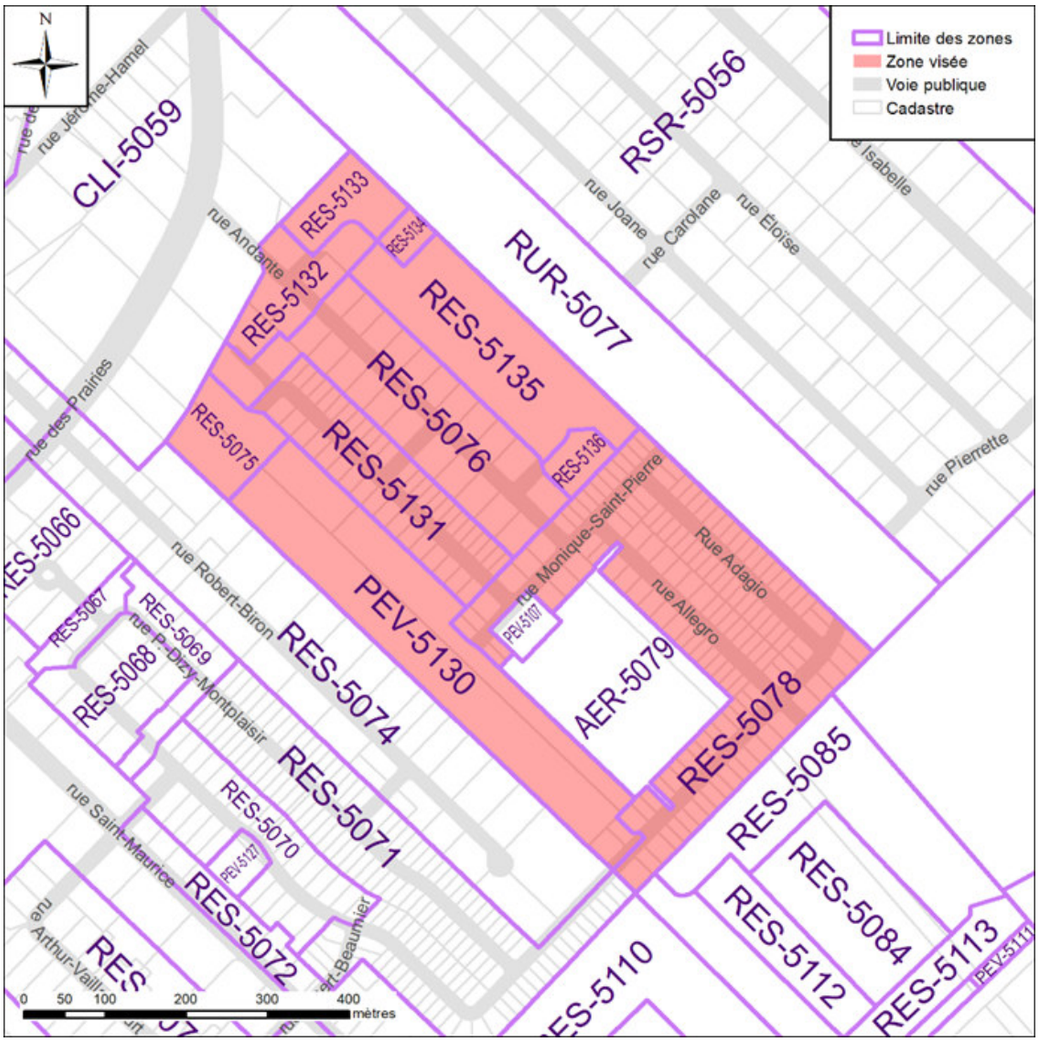

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **<u>le mardi 19 décembre 2023</u>** à **<u>18 h</u>**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 134/2023 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 29 novembre 2023.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002